

Taxes communales

sur (02) L'ENLEVEMENT DES IMMONDICES

AVERTISSEMENT EXTRAIT DE ROLE  
ADMINISTRATION COMMUNALE DE HOUYET

Payé 22-5-23

Commune : 91072	Exercice fiscal : 2023
Réf 2023 02 01	Article de rôle : 001664

Monsieur STROOBANTS ERIC  
RUE DE LA CROIX, VER 1 /2  
5562 CUSTINNE

Règlement arrêté par le conseil communal  
le (02) 27/10/2021  
modifié le  
et le

Date de l'exécutoire du rôle :  
(02) 09/05/2023

Par : LE COLLEGE COMMUNAL

Envoyé sans frais le 17/05/2023

Taxes : Rue Saint-Roch, 15 - 5560 HOUYET  
082/67.69.75 - Laurane HAINAUT  
laurane.hainaut@houyet.be

Le Directeur financier :  
PIETTE MICHAEL  
RUE SAINT-ROCH 15  
5560 HOUYET  
082/67.69.63

Matricule : 57060910984

Heures d'ouvertures: 9h00-12h00 sauf le mercredi

AVIS AUX CONTRIBUABLES

- Les règles relatives au recouvrement, aux intérêts de retard et moratoires, aux poursuites, aux privilèges, à l'hypothèque légale et à la prescription en matière d'impôts d'Etat sur le revenu, sont rendues applicables aux impositions communales.
- DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS:** le redevable doit s'adresser par écrit au collège communal ou se présenter personnellement au service des Finances-taxes.
- RECLAMATIONS:** Le redevable peut introduire une réclamation auprès du collège communal

NOM DU CONTRIBUABLE ET ADRESSE DE TAXATION
STROOBANTS ERIC RUE DE LA CROIX, VER, 1 /2 5562 CUSTINNE

RUE SAINT-ROCH, 15  
5560 HOUYET

qui agit en tant qu'autorité administrative.

La réclamation doit, à peine de nullité, être introduite par écrit et doit, sous peine de déchéance, être introduite dans les douze mois à compter du troisième jour ouvrable qui suit la date de l'envoi de l'avertissement-extrait de rôle. Elle est datée et signée par le réclamant ou son représentant et mentionne :

- les noms, qualité, adresse ou siège du redevable à charge duquel l'imposition est établie ;
- l'objet de la réclamation et un exposé des faits et moyens.

- VOS DONNEES PERSONNELLES SONT ENREGISTREES PAR L'ADMINISTRATION A DES FINS DE TRAITEMENT AUTOMATISE ET SERONT UTILISEES EXCLUSIVEMENT A DES FINS FISCALES. Conformément aux dispositions de la loi du 8/12/1992, vous avez le droit de prendre connaissance des informations vous concernant et d'en demander la rectification. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Commission pour la Protection de la vie privée, Rue de la Régence, 61 à BRUXELLES.

UNITES IMPOSABLES	TAUX	MONTANTS
1 ANNEE	75,00	75,00
<b>TOTAL</b>		<b>75,00</b>

Date ultime de paiement

17/07/2023

TOTAL 75,00

Pour le paiement, utilisez EXCLUSIVEMENT la formule spéciale ci-dessous.

(91072v012)

Signature(s)

Le / / reçu  
Le Directeur financier

ORDRE DE VIREMEI



Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case

Date d'exécution souhaitée dans le futur	Montant	EUR	CE
Compte donneur d'ordre (IBAN)	+75,00+		
Nom et adresse donneur d'ordre			
	STROOBANTS ERIC RUE DE LA CROIX, VER 1 /2 5562 CUSTINNE		
Compte bénéficiaire (IBAN)			
	B E 6 1 0 9 7 1 9 3 4 1 0 0 1 7		
BIC bénéficiaire			
	G K C C B E B B		
Nom et adresse bénéficiaire			
	Administration Communale DE ET A HOUYET		
Communication			
	+++303/3001/66438+++		

SD00P-4413-1 1206S1

03